

Le député de Kootenay-Ouest m'a aussi posé une question jeudi dernier, mais je crois y avoir déjà répondu. Dès que j'aurai l'occasion, j'espère présenter les rajustements aux pensions d'invalidité de guerre, aux allocations de guerre des anciens combattants et aux plafonds de revenu. Le premier ministre a bien précisé qu'en matière de pensions d'invalidité il s'agissait de mesures provisoires et que d'autres mesures seraient présentées un peu plus tard.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre vient de le signaler ces mesures tendant à hausser la pension d'invalidité et l'allocation des anciens combattants, au moyen d'une augmentation des crédits et non en vertu d'une loi, seront temporaires; rien ne s'oppose donc à ce qu'il les annonce à la Chambre avant que le budget des dépenses soit déposé. Je voudrais demander au ministre s'il peut nous donner une idée de l'importance de la hausse qui sera accordée et quand ces dispositions entreront en vigueur, car c'est là une question qu'on nous pose souvent par écrit. Il serait utile que les anciens combattants sachent quel sera le pourcentage de la hausse et quand elle entrera en vigueur.

L'hon. M. Teillet: Je puis répondre partiellement à cette question, monsieur l'Orateur. Quant à la date d'entrée en vigueur, nous avons l'espoir que ce sera le 1^{er} septembre 1966. J'en ai discuté avec d'autres personnes et si, comme nous l'espérons, nous pouvons présenter la mesure nécessaire, aussitôt que possible, peut-être aurons-nous plus tard l'occasion de tenir un débat plus complet à ce sujet.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais dire d'abord, si vous me le permettez, que je suis heureux de voir le ministre agir même si je trouve désappointant qu'il laisse entendre, si je le comprends bien, que les anciens combattants de 69 ans et plus devenus admissibles à la pension de la vieillesse verront diminuer leur allocation d'ancien combattant. Je demanderais au ministre d'y réfléchir sérieusement, car ce serait une grave injustice. Je ne blâme pas le gouvernement mais, d'après moi, la chose serait injuste envers les anciens combattants qui, aujourd'hui, au crépuscule de leur vie, deviennent incapables de subvenir à leurs besoins par suite de la diminution de l'allocation aux anciens combattants.

[L'hon. M. Teillet.]

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur, je me demande si je puis interpréter cela comme question. J'ai donné à entendre que nous n'avions pas l'intention, ou que je n'ai pas l'intention de recommander au gouvernement de modifier le principe de la loi sur les allocations aux anciens combattants. J'ai, d'autre part, indiqué mon intention de recommander le rajustement du plafond du revenu des bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants, ce qui, jusqu'à un certain point, répondra aux exigences; mais je suis loin d'être disposé à recommander la modification du principe de la loi.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est assez difficile pour les vieux soldats.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il quand il compte présenter des modifications à la loi sur les pensions autres que celles relatives aux taux des pensions, promises en 1964?

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur, comme je viens de le dire, ce serait téméraire de ma part d'indiquer une date; j'estime qu'il y aurait lieu d'attendre le rapport de la Commission Woods, qui peut fort bien recommander des modifications de grande portée à la loi sur la Commission canadienne des pensions. Je serais bien avisé, à mon sens, d'attendre le rapport pour indiquer quelle sera la mesure législative et quand je puis la présenter.

LES TRANSPORTS

PRÉSUMÉE PÉNURIE DE WAGONS À BESTIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Sait-il qu'une grave pénurie de wagons à bestiaux se manifeste dans les Prairies, et prendra-t-il des mesures pour éviter que la situation qui s'est produite l'automne dernier ne se répète pas, alors que le mouvement des bestiaux a commencé quand il n'y avait pas de wagons de chemin de fer pour les transporter?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'amabilité de m'informer qu'il poserait cette question. J'ai donc pu consulter la direction du National-Canadien qui, sachant qu'une pénurie s'est manifestée ces derniers jours, prend des mesures urgentes pour faire face au problème.